



PRÉAVIS

COMITE DE DIRECTION

N° 07/11.2016

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 120'000.00 POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION ET D'UN VÉHICULE DE TRANSPORT ET DE COMMANDEMENT

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 29 novembre 2016.

Première séance de commission : jeudi 27 octobre 2016, à 18h30, à la salle de conférences de la Police Région Morges, place Saint-Louis 2 (1^{er} étage), 1110 Morges.

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE	3
2	PLANIFICATION	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	3
	3.1 VÉHICULES DE PREMIÈRE INTERVENTION DE POLICE SECOURS	3
	3.2 VÉHICULE DE TRANSPORT ET DE COMMANDEMENT, VD 149'002, V 310 (2017)	4
4	ASPECTS FINANCIERS	4
5	CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le présent préavis traite du renouvellement du parc de véhicules de la Police Région Morges.

La Police Région Morges possède un parc de véhicules, qui lui permet de répondre aux différentes missions et demandes d'interventions.

Certains de ces véhicules arrivent au terme de leurs capacités de fonctionnement, d'autres engendrent des frais d'entretien trop importants et doivent être remplacés. Les montants nécessaires sont portés au plan des dépenses d'investissement. A noter, que lors de leur remplacement, les véhicules seront amortis, étant considérés comme des investissements.

Dans le cadre de ce préavis, une analyse des besoins des véhicules a été réalisée afin de définir le modèles de véhicules les plus adaptés à leur utilisation.

Ce préavis comprend le remplacement, l'achat et l'amortissement des véhicules suivants :

- remplacement du véhicule d'intervention VD 155'729 (V 202) ;
- remplacement du véhicule de transport et de commandement VD 149'002 (V 310).

2 PLANIFICATION

La planification d'achat des investissements :

Le remplacement du véhicule d'intervention figure au plan des dépenses d'investissement en 2017 pour un montant de CHF 80'000.00. En revanche, le véhicule de transport et de commandement n'y figure pas. Par le passé il était intégré au budget de fonctionnement car il coûtait moins de CHF 50'000.00. Notons, qu'un préavis pour l'intégration des véhicules d'intervention aux budgets 2018 et suivants sera soumis prochainement au Conseil intercommunal.

Les besoins ont évolué et désormais il est apparu nécessaire de disposer d'un véhicule qui peut également être utilisé comme véhicule de commandement. Ce besoin a été mis en exergue dans le cadre des différents exercices opérationnels vécus avec nos partenaires sécuritaires (Police cantonale, SIS Morget, Protection civile, Gestion de crise). C'est pourquoi, la PRM doit acquérir un véhicule de transport de personnes, modulable en poste de commandement avancé. Il s'ensuit un redimensionnement du véhicule ainsi que un équipement plus adapté. Le tout dépassant la limite autorisée pour intégrer le budget, il est inclus dans le présent préavis sans avoir pu être mis au plan des dépenses d'investissement.

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 VÉHICULES DE PREMIÈRE INTERVENTION DE POLICE SECOURS

Lors de l'achat, les nouveaux véhicules ont une garantie d'usine de 2 ans sur les pièces et la main d'œuvre. Nous prolongeons cette garantie de 2 ans supplémentaires.

Ces véhicules sont soumis à rude épreuve et ont une durée de vie n'excédant pas 4 ans. Les frais d'entretien deviennent prohibitifs en cas de prolongement d'utilisation au-delà de cette période, sans garantie (celle-ci n'est pas extensible à plus de 4 ans).

Le véhicule d'intervention (V202) immatriculé VD 155'729 a parcouru à ce jour 167'000 km. Acheté fin 2012, ce véhicule doit être remplacé début 2017.

Son changement était planifié en 2017 et figure pour un montant de CHF 80'000.00 au plan des dépenses d'investissement.

3.2 VÉHICULE DE TRANSPORT ET DE COMMANDEMENT, VD 149'002, V 310 (2017)

Mis en service en 2010, l'ancien véhicule de transport a été amorti en 6 ans et son remplacement est prévu en 2017.

Il compte, actuellement, environ 170'000 km au compteur et fonctionnait au gaz naturel et à l'essence. Il était principalement utilisé par les collaborateurs de notre Corps de police pour se rendre dans les collèges de notre territoire, lors de la prévention routière, aux différentes manifestations et formations planifiées. Il était également affecté à police secours pour des patrouilles discrètes et comme véhicule de remplacement pour la brigade canine.

Actuellement, la culasse de ce véhicule est fendue, le moteur a lâché et il n'est plus utilisé. Il nécessite des frais importants (première estimation à plus de CHF 10'000.00) pour continuer son exploitation et il serait trop coûteux de prolonger son service. Sa valeur « Argus » est nulle et il ne faut pas s'attendre à une reprise.

Comme mentionné plus avant, il devient nécessaire de bénéficier d'un véhicule de transport pouvant servir également de poste de commandement avancé, notamment dans les situations de crise.

Toutefois, le prix de ces équipements supplémentaires fait sensiblement augmenter la facture finale et celle-ci ne peut pas être inscrite au budget en vertu de l'article 15 du Règlement sur la comptabilité des communes.

4 ASPECTS FINANCIERS

Les montants prévus pour l'acquisition de ces différents véhicules, reprises déjà déduites, se répartissent de la manière suivante :

- Véhicule de première intervention (V202) CHF 63'000.00
- Véhicule de transport et de commandement (V310) CHF 57'000.00
- Soit un total de CHF 120'000.00

Un montant de CHF 80'000.00 a été porté au plan des dépenses d'investissement 2017. Un emprunt non planifié sera fait pour payer la différence de CHF 40'000.00. L'amortissement est de 4 ans, à raison de CHF 15'750.00 pour le véhicule de première intervention, et de 6 ans pour

le véhicule de transport et de commandement, soit CHF 9'500.00 par année.

5 CONCLUSION

Le remplacement et l'acquisition des véhicules, que nous proposons dans ce préavis, répondent aux nécessités quotidiennes d'exploitation de la Police Région Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 63'000.00 pour le remplacement du véhicule V 202 ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 4 ans, à raison de CHF 15'750.00, à porter en compte dès le budget 2018 ;
3. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 57'000.00 pour le remplacement du véhicule de transport et de commandement ;
4. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 6 ans, à raison de CHF 9'500.00, à porter en compte dès le budget 2018.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 20 octobre 2016.

au nom du Comité de direction
le vice-président le secrétaire remplaçant

Roger Burri

Philippe Leresche